

La voix de l'Opposition de gauche

La panoplie du parfait collaborateur de classes.

23 juillet 2012

Financement des comités d'entreprises, création des CHSCT, négociation annuelle obligatoire: il y a trente ans, les lois Auroux chamboulaient un tiers du code du travail dans le but affiché de faire des salariés *"des citoyens dans l'entreprise"*.

Ces quatre textes sociaux, votés peu après l'arrivée de la gauche au pouvoir, portent le nom du ministre du Travail Jean Auroux, chargé dès 1981 de rédiger un rapport sur *"les droits des travailleurs"*.

Commence alors le processus de réforme du code, pour que l'entreprise ne soit pas *"le lieu du bruit des machines et du silence des hommes"*, selon les termes de M. Auroux.

L'ancien ministre rappelle que c'est Martine Aubry, membre de son cabinet, qui a eu la tâche de *"mettre en forme juridique"* les réformes.

Les quatre lois, dont la première remonte au 4 août 1982, constituent un vaste *"ensemble assez hétérogène"* portant la marque de la gauche chrétienne, selon l'historien Matthieu Tracol, qui leur a consacré un ouvrage.

Elles renforcent la protection des salariés et de leur représentants, attribuent un financement aux comités d'entreprise (CE), instaurent une obligation annuelle de négocier, ou encore créent les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

M. Auroux explique s'être heurté à l'opposition et au patronat, mais souligne qu'un responsable du Medef lui a récemment confié qu'il n'avait pas *"cassé la baraque économique"*.

Selon M. Tracol, en fin de compte *"ce sont des lois modérées"*. L'ambition était *"d'installer une culture de négociation"*, indique-t-il à l'AFP.

Cependant, pour cet historien, cela n'a *"été réalisé que très partiellement"*, notamment parce que les lois *"ont donné énormément d'outils aux syndicats, mais à une période où ils perdaient en substance, en forces vives"*.

Pour Me Philippe Brun, avocat de salariés, *"c'était une réforme tranquille qui mériterait aujourd'hui d'être pleinement dépassée. Mais c'était une réforme utile, encore aujourd'hui, parce qu'il a fallu attendre 1982 pour que le droit syndical soit une vérité absolue dans l'ensemble des entreprises"*.

"Les lois Auroux ont constitué une refonte complète du droit du travail (...) comme on en fait tous les cinquante ans", relève Jean-Emmanuel Ray, spécialiste en droit du travail. Mais *"c'est le chant du cygne du travail d'hier, car c'est un droit du travail qui s'applique à la manufacture, aux grandes structures taylorisées, du tout collectif avec unité de temps, de lieu et d'action"*, note-t-il.

Me Sylvain Niel, avocat en droit social chez Fidal, estime même que les lois Auroux sont désormais "*complètement obsolètes*".

"Elles ont mis en place pas moins de cinq étages de représentation du personnel (CE, CHSCT, délégués du personnel, etc.), ce qui est sujet de conflit et de concurrence entre les partenaires sociaux", explique-t-il, évoquant la piste d'une "*instance unique*".

Me Brun attend de son côté "*un grand bond en avant*" pour que les CE soient associés à "*un processus de codécision*" et n'aient plus un simple avis consultatif.

Les partenaires sociaux ont engagé il y a trois ans une concertation sur l'évolution des instances de représentation du personnel. Le gouvernement souhaite qu'elle aboutisse avant la fin de l'année. (AFP 22.07)

Associer, enchaîner de plus en plus les travailleurs à la marche au chaos et à la barbarie du capitalisme en commençant par l'étage inférieur, celui de l'entreprise, le PS demeure fidèle à lui-même.

Que font les dirigeants syndicaux lors de leurs réunions, conférences, sommets avec le patronat et le gouvernement qui leur soumettent des textes, des mesures, des lois à "*discuter*", à "*négoçier*", sinon leur demander ce qui selon eux mérite d'être conservé, ce qu'il faut retirer et ce qu'il faut réécrire, participant de fait à la modification, à la "*corédaction*" de la législation du travail ou de lois taillant en pièces nos droits ou avantages sociaux.

La "*culture de la négociation*", c'est l'antithèse de la lutte de classe du prolétariat sur son propre terrain, la négation de la mobilisation de la classe en toute indépendance face au patronat et au gouvernement. Négocier avant même que la bataille ne soit engagée porte un nom : une reddition indigne et sans combat, une trahison.

Certains militants penseront qu'il y avait quand même du bon dans ces lois Auroux, etc. Sans doute, comme des travailleurs allemands trouvaient leur compte en travaillant pour l'industrie de guerre au lieu d'être au chômage dans les années 30... Effectivement, en partant de ce principe on peut absolument tout justifier, c'est ainsi que procèdent nos dirigeants pour camoufler leur capitulation en rase campagne au point que leurs militants ne s'en rendent même pas ou plus compte. Tout est normal en quelque sorte, tout n'est-il pas possible ? Ce que nous récusons évidemment.

Allez, on est lundi et je suis de bonne humeur, je vous fais la démo : les travailleurs en étant davantage informés et impliqués dans la (bonne) marche de l'entreprise vont disposer de nouvelles armes pour combattre le patronat, en voilà une bonne nouvelle qu'il faut saluer, merci messieurs Hollande, Ayrault, Montebourg, Sapin, de vrais socialistes, si, si.

En réalité, les travailleurs vont se retrouver ainsi tellement enchaînés au capitalisme que l'idée même de leur indépendance en tant que classe ne leur viendra même plus à l'esprit, dans ces conditions ils se retrouveront au contraire totalement divisés et désarmés pour combattre efficacement leur ennemi ou trouver les moyens efficaces pour le combattre et le vaincre.

C'est la politique pratiquée de longue date chez Citroën et Peugeot qui a abouti à ce que les ouvriers aillent travailler "*en chantant*" en 2009, en pleine crise du capitalisme avec ses conséquences désastreuses pour des millions de travailleurs et leurs familles.

Je me demande s'ils n'ont pas l'intention de passer la corde autour du cou de l'aristocratie ouvrière, ce que les syndicats allemands ont partiellement réussi jusqu'à présent, les travailleurs allemands qui appartiennent aux couches les plus favorisées doivent le maintien de leurs avantages acquis à la surexploitation de la main d'oeuvre en Pologne, Roumanie, Hongrie, etc.

Avec la récession annoncée dans toute l'Europe dès maintenant et pour les années à venir, il n'est pas dit que leur tour ne viendra bientôt. Préparés comme ils le sont pour affronter cette situation, on ne voit pas trop comment ils pourraient s'en sortir mieux que chez PSA dans un premier temps, la suite dépendra des enseignements qu'ils auront tirés de cette expérience, et s'ils en étaient incapables, ils ne leur resteraient plus une nouvelle fois qu'à s'en remettre à un sauveur suprême, le pire scénario qui soit.

Tout reposera donc sur la capacité de l'avant-garde révolutionnaire à s'adresser aux masses exploitées en Allemagne, avant-garde qui apparemment est encore plus faible ou inexistante qu'en France, mais qui peut se développer au cours de la lutte de classes à venir.